73106

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, DIETRICH VEHICULES – ZA Sud – Route de Phalsbourg – 67320 DRULINGEN, Carrossier, Constructeur, certifions que le véhicule portant le n° de transformation 00572 et faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

- d'un emplacement UFR positionné derrière le conducteur. Fauteuil roulant positionné contre un totem : oui /~~non~~ (1)
- d'un totem : oui /~~non~~ (1)
- d'une rampe latérale électrique intégrée dans le plancher : ~~oui~~ / non (1)
- d'une rampe latérale manuelle intégrée dans le plancher : oui /~~non~~ (1)
- d'un chronotachygraphe : ~~oui~~ / non (1)

(1) Rayer la mention inutile

Fait à Drulingen, le21.06.2011.....
(Cachet et signature de DIETRICH VEHICULES)

Dietrich Véhicules
Z.A. Sud - Route de Phalsbourg
67320 DRULINGEN
Tél. : 03 88 01 20 20
Fax : 03 88 01 25 30

NOTICE DESCRIPTIVE COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES RENAULT MODIFIES PAR SARL DIETRICH VEHICULES

TYPE PDM1LH MOD

(Aménagement réceptionné suivant la Directive 2001/85/CE)

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : **RENAULT s.a.s.**
13-15 Quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT France

0.2. Carrossier transformateur :
DIETRICH VEHICULES
Siège social : Centre d'Affaires Sainte Agathe
ZA Les Terrasses de la Sarre
57400 SARREBOURG
Bureaux : ZA Sud – Route de Phalsbourg
67320 DRULINGEN

0.2.2. Nature des transformations :
- Aménagement pour le transport en commun de personnes de classe A.

0.3. Marque : **RENAULT**
0.4. Désignation commerciale : **Noventis 420**
0.5. Catégorie internationale : **M2**
0.6. Genre : **TCP (Transport en Commun de Personnes)**
0.7. Type : **PDM1LH MOD**
0.8. Puissance administrative : **8 CV**

1. CONSTITUTION GENERALE

Inchangée par rapport au véhicule d'origine.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Inchangées par rapport au véhicule d'origine, sauf :

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

2.9.0. Total : **2420 kg**
2.9.1. Sur l'essieu 1 : **1480 kg**
2.9.2. Sur l'essieu 2 : **940 kg**

3. MOTEUR

Inchangé par rapport au véhicule d'origine, sauf :

3.12. Réservoir de carburant

3.12.1. Emplacement : **Sous le plancher en arrière de l'essieu AV**
3.12.2. Capacité (litres) : **70**
3.12.3. Matériau : **Aluminium**

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Inchangée par rapport au véhicule d'origine, sauf :

4.8. Chronotachygraphe : Oui, sur demande : suppression du chronotachygraphe.

5. SUSPENSION

Inchangée par rapport au véhicule d'origine.

6. DIRECTION

Inchangée par rapport au véhicule d'origine.

7. FREINAGE

Inchangé par rapport au véhicule d'origine.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : **BUS**

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :

- Un emplacement UFR positionné derrière le conducteur. Fauteuil roulant positionné contre un totem.
- Rampe latérale électrique intégrée dans le plancher, longueur : 1100 mm, largeur : 905 mm.
- Rampe latérale manuelle intégrée dans le plancher, longueur : 1064 mm, largeur : 883 mm.

8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
Tôle d'acier emboutie, habillée et surmontée de vitrage de sécurité homologué R-43.

8.2.1. Protection contre l'incendie :
Inchangée par rapport au véhicule d'origine et satisfaisante en ce qui concerne les aménagements apportés par le carrossier transformateur.

8.3. Nombre de places :

AMENAGEMENTS TYPES			
	Nombre de places assises (y compris le siège conducteur)	Nombre de places debout	Surface au sol disponible pour les places debout
Sans fauteuil roulant	**11**	**10**	**1,396 m²**
Avec fauteuil roulant	**11**	**6**	**1,396 m²**

8.4 Sièges :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES		
Siège (une place)	Banquette 2 places	Banquette 4 places
2	**2**	**1**

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales : une double porte médiane droite à deux vantaux louvoyante extérieure.
Autres portes : une porte battante manuelle à l'avant sur chacune des parois latérales.
8.5.2. Arrière : aucune.
8.5.3. Fermetures :
Les portes battantes sont à serrure et à ouverture par manette mécanique.
La double porte louvoyante est équipée d'une commande électrique installée sur le tableau de bord avec voyant lumineux signalétique.
Cette porte comporte également des commandes de secours intérieures et extérieures.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : première fenêtre panoramique sur la paroi gauche du véhicule.
Côté droit : double porte.
8.6.2. Mode d'ouverture :
Vitres : par usage de marteaux – pics, liés au véhicule et placés au poste de conduite.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Pare-brise : d'origine en verre feuilleté.
8.7.2. Vitres latérales : en verre trempé.
8.7.3. Lunette arrière : en verre trempé.

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité : non concerné.

8.9. Dispositif de protection latérale : assuré par la carrosserie.

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement : assuré par la carrosserie.

8.11. Système anti-projections : non concerné.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Inchangés par rapport au véhicule d'origine.

10. DIVERS

Inchangé par rapport au véhicule d'origine, sauf :

10.1. Accessoires :

10.1.6. Equipements particuliers véhicule TCP :

- éclairage électrique intérieur pour espace réservé aux passagers, et pour l'accès à la porte de service,
- inscriptions et affichages règlementaires,
- extincteur homologué.

10.2. Marques d'identité :

10.2.4. Le numéro d'identification commence à :
VF1 PDM1LH 37 21 04 12.

10.3. Marque d'identité du transformateur :
Emplacement de la plaque de transformation sous le capot moteur, sur l'armature avant, au-dessus de la calandre.

10.3.2. Structure du numéro de transformation : 00000
10.3.3. Le numéro de transformation commence à : 00325

11. VISITES TECHNIQUES

Inchangées par rapport au véhicule d'origine.

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE COMPLEMENTAIRE

Il résulte des constatations effectuées à la demande de :

DIETRICH VEHICULES
ZA Sud – Route de Phalsbourg
67320 DRULINGEN

que les véhicules de catégorie internationale M2 (autobus)

- Genre : TCP
- Marque : RENAULT
- Type : PDM1LH MOD

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à VF1 PDM1LH 39 93 33 28

Fait à Metz, le 16/02/2009
Le Technicien Supérieur Principal
de l'Industrie et des Mines

Thierry Dilier

Vu et approuvé et enregistré
sous le numéro : M 0003 09 00
Fait à Metz, le 18/02/2009
Pour le Directeur et par délégation
L'Adjoint au Chef de Division

Gilbert Bouvier

CERTIFICAT DE CONFORMITE

VEHICULES AMENAGES

Nous soussignés, DIETRICH VEHICULES, Carrossier, Constructeur, certifions que le véhicule :

	DENOMINATIONS	
(D1)	Marque	Renault
(D2)	Type variante version	PDM1LH MOD
(D3)	Dénomination commerciale	Noventis 420
(E)	Numéro d'identification (1)	VF1 PDM1LH 44 023577
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	3 900 kg
(F2)	Masse en charge maximale admissible	3 900 kg
(G)	Masse en service	2 495 kg
(G1)	Poids à vide national	2 420 kg
(J)	Catégorie CE	M2
(J1)	Genre national	TCP
(J3)	Carrosserie nationale	BUS
(P1)	Cylindrée	2 464 cm^3
(P2)	Puissance nette maximale (en kW)	88 kW
(P3)	Carburant – source d'énergie	GO
(P6)	Puissance administrative nationale	8
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	11
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	80 dB (A)
(U2)	Vitesse du moteur	2625 (tr/min)

(1) : rubrique à compléter avant signature

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.
- sort de nos usines le (1) : 01/06/2011
pour être livré à (nom et adresse de l'acquéreur) (1) :
DIETRICH VEHICULES
ZA SUD
ROUTE DE PHALSBOURG
67320 DRULINGEN

Fait à Drulingen, le 01/06/2011
(Cachet et signature de DIETRICH VEHICULES)

Dietrich Véhicules
Z.A. Sud - Route de Phalsbourg
F - 67320 DRULINGEN
Tél. : 03 88 01 20 20
Fax : 03 88 01 25 30

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat de conformité, la notice descriptive et le procès verbal de réception par type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service chargé des réceptions.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

	PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
4.1. Type de boîte de vitesses :	Mécanique à gestion automatisée à 6 rapports AV + 1 marche AR					
4.1.1. Emplacement du levier de commande :	Intégré à la planche de bord					
4.2. Type d'embrayage :	Monodisque à sec					
4.2.1. Mode de commande :	Piloté électro hydraulique sans pédale d'embrayage					
4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues :	Par arbres comportant 2 joints homocinétiques					
4.4. Démultiplication de la transmission :						
4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (m) :	225/65R16C 2,13					
4.4.2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min						

Combinaison des vitesses ↓							
Rapports de la boîte	1ère	0,239	0,239	0,239	0,239		
	2ème	0,447	0,447	0,447	0,447		
	3ème	0,721	0,721	0,721	0,721		
	4ème	1,025	1,025	1,025	1,025		
	5ème	1,323	1,323	1,323	1,323		
	6ème	1,567	1,567	1,679	1,679		
	M.AR.	0,257	0,257	0,257	0,257		
Rapports de pont		0,225	0,225	0,225	0,225		
Démultiplications totales	1ère	0,054	0,054	0,054	0,054		
	2ème	0,101	0,101	0,101	0,101		
	3ème	0,162	0,162	0,162	0,162		
	4ème	0,231	0,231	0,231	0,231		
	5ème	0,298	0,298	0,298	0,298		
	6ème	0,353	0,353	0,378	0,378		
	M.AR.	0,058	0,058	0,058	0,058		
Vitesses à 1000 tr./min (en km/h)	1ère	6,888	6,888	6,888	6,888		
	2ème	12,888	12,888	12,888	12,888		
	3ème	20,766	20,766	20,766	20,766		
	4ème	29,526	29,526	29,526	29,526		
	5ème	38,099	38,099	38,099	38,099		
	6ème	45,131	45,131	48,354	48,354		
	M.AR.	7,403	7,403	7,403	7,403		

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.5. Vitesse maximale (km/h) :	147	140	160	160		
4.6. Indicateur de vitesse :				oui		
4.7. Compteur kilométrique :				oui		
4.8. Chronotachygraphe				oui		
4.9. Limiteur de vitesse				oui		

5. SUSPENSION

5.1. Avant :	Roues indépendantes avec triangle supérieur et inférieur, ressorts hélicoïdaux, amortisseurs télescopiques hydrauliques, avec barre anti-devers					
5.2. Arrière :	Essieu rigide, ressorts à lames (monolame ou multilames), amortisseurs télescopiques hydrauliques, avec barre anti-devers Option : suspension pneumatique avec ABS et la barre anti devers					

6. DIRECTION

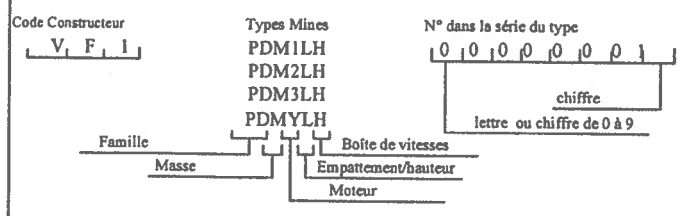
6.1. Type de direction :	A crémaillère, avec assistance hydraulique, (en cas de défaillance la commande mécanique est assurée)					
6.1.1. Système de régulation de stabilité dynamique : (sur demande)	Ce montage permet d'augmenter la stabilité (directionnelle et renversement) du véhicule par régulation du moteur et du système de freinage : un voyant jaune au tableau de bord signale l'arrêt ou l'entrée en fonction du système.					
6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) :	15,69	15,69	15,69	15,69		

7. FREINAGE

7.1. Frein de service :	Avec antibloqueur					
7.2.. Répartiteur de freinage :	freinage avec système en "X"					
7.2.1. Dispositif antiblocage de roue :	répartiteur électronique de freinage avec le système en "X"					
7.3. Frein de secours :	Oui avec le système en "X"					
7.4. Frein de stationnement :	Indépendance des circuits du dispositif de service					
	A commande manuelle par levier et transmission mécanique par câbles, agissant sur les freins arrières					
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :						
7.5.1. Frein de service :	Par fluide hydraulique					
7.5.2. Frein de secours :	Par fluide hydraulique					
7.5.3. Frein de stationnement :	Par câbles					
7.6. Assistance du frein de service :						
7.6.1. Frein de service :	Oui par pompe à vide entraînée par le moteur					
7.6.2. Frein de secours :	Oui par pompe à vide entraînée par le moteur					
7.6.3. Frein de stationnement :	Néant					
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie :	A niveau visible placé sous le capot moteur					
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :	a) Voyant lumineux rouge , b) Voyant orange pour l'A.B.S					
7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme :	a) Baisse du niveau du fluide , b) Défaillance A.B.S					
7.7.3. Mode de contrôle du fonctionnement de l'alarme :	Avec contact clé pour toutes les fonctions					
7.8. Type de freins :						
7.8.1. Frein de service :	A disques ventilés					
7.8.1.1. Sur l'essieu 1 :	A disques pleins					
7.8.1.2. Sur l'essieu 2 :	A disques					
7.8.2. Frein de secours :	A disques					
7.8.3. Frein de stationnement :						

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie :	Fourgon non aménagé tôlé ou vitré pour aménagement TCP					
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) :	Options : Toit Ouvrant.					
8.2. Matériaux constituant la carrosserie :	Tôle d'acier emboutie et soudée					

	PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
8.3. Nombre de places assises :	2 ou 3					
8.4. Sièges :	2 sièges AV séparés ou en option : 1 siège conducteur + 1 banquette à 2 places;					
8.4.1 Al'avant :	Néant					
8.4.2. A l'arrière :	2 en cabine					
8.5. Nombre de portes :	Option : 1 porte latérale coulissante à droite					
8.5.1. Latérales :	2 battantes					
8.5.2. Arrières :	Serrures de sécurité à 2 positions - Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur.					
8.5.3. Fermetures	Dans les portes de cabine : descendantes manuellement ou électriquement, déflecteur fixe					
8.6. Emplacement et ouverture des vitres :	Fourgon vitré : vitres latérales fixes ou coulissantes avec ou sans partie supérieure basculante, porte latérale fixe, portes arrières fixes.					
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :						
8.7.1. Pare-brise :	En verre feuilleté					
8.7.2. Vitres latérales :	En verre trempé					
8.7.3. Lunette arrière :	En verre trempé					
8.7.4. Toît ouvrant :	En verre trempé					
8.8. Equipements des places assisses en ceintures de sécurité :						
8.8.1. Places avant :	Places latérales : ceintures 3 points à enrouleur dont 1 embarqué, place centrale (si banquette)					
8.8.2. Places arrières :	: à 3 points à enrouleur embarqué					
8.9. Dispositif de protection latérale :	Néant					
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :	Assuré par la carrosserie					
8.10.1. Avant :	Non concerné					
8.10 2. Arrière :	Assuré par la carrosserie					
8.11. Système antiprojections :	Non concerné					
9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION						
9.1. Feux de route :	2					
9.2. Feux de croisement :	2 groupés aux feux de route					
9.3. Feux de position :						
9.3.1. Avant :	2 incorporés aux feux de route					
9.3.2. Latéraux :	Non					
9.4. Feux de position arrière :	2					
9.5. Indicateurs de changement de direction :						
9.5.1. Avant :	2 indépendants					
9.5.2. Arrière :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.5.3. Latéraux :	2 indépendants					
9.6. Feux stop :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.6.1. Troisième feu stop central :	1 sur la porte arrière gauche					
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation :	2 indépendants					
9.8. Dispositifs réfléchissants :						
9.8.1. Avant :	Non					
9.8.2. Arrière :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.8.3. Latéraux :	Non					
9.9. Feux de détresse :	Par clignotement synchrone des feux indicateurs de direction					
9.10. Feux de marche arrière :	2 groupés avec les feux de position arrières					
9.11. Feux de brouillard :						
9.11.1. Avant (optionnels) :	En option : 2 indépendants					
9.11.2. Arrière :	1 groupé avec le feu de position arrière gauche					
9.12. Feux encombrement :	Non					
10. DIVERS						
10.1. Accessoires :						
10.1.1. Essuie-glace :	2 à deux vitesses (et balayage intermittent)					
10.1.2. Lave-glace :	Oui					
10.1.3. Rétroviseurs :						
10.1.3.1 Extérieur :	1 extérieur gauche + 1 extérieur droit					
10.1.3.2 Intérieur :	1					
10.1.4. Avertisseurs sonores :	1					
10.1.5. Dispositif antivol :	Par blocage de la colonne de direction dispositif (dit à glissement) avec limiteur de couple et équipé d'un dispositif d'immobilisation					
10.1.6. Equipements particuliers véhicule TCP :	Non					
10.1.7. Chauffage autonome :	En option combustible liquide					
10.2. Marques d'identité :						
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur :	Sur l'entourage de la porte avant droite sous la gâche					
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :	Sur le dessus de la contre marche droite					
10.2.3. Structure du numéro d'identification :						
10.2.4. Le numéro d'identification commence à :	VF1PD****37210412					
10.2.5. Identification du moteur :	Sur face arrière du bloc moteur.					
11. VISITES TECHNIQUES						
11.1. Emplacement de la plaque du correcteur :	Baie de pare brise					
11.8. Observations :						

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que les véhicules de catégorie internationale M2, genre TCP, marque RENAULT, dont les type – variantes – versions suivent : PDM1LH PDM2LH PDM3LH PDMYLH

livrés :
non aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application,
Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la r
et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule aménagé.

SPECIMEN

NOTA :
-Véhicules conformes aux limites du niveau B de la directive 2005/76/CE

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2266.07.00
Fait à Paris, le 2 Avril 200
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France
Pr le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression

Fait à Montlhéry, le 2 Avril 2007

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

(Signé : L. MIS)

Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules

(Signé : M. CHAPUT)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussigné, RENAULT s.a.s. 13 - 15 Quai Alphonse Le Gallo Boulogne Billancourt - constructeur,
certifions que le véhicule livré non aménagé, Fourgon pour TCP uniquement (voir nota 2) :

	*	*	*	*		
(2) Dénomination : (D.1) Marque : RENAULT	PDM1LH	PDM2LH	PDM3LH	PDMYLH		
(D.2) Type Variante Version						
(D.3) Dénomination commerciale: MASTER						
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type VF1(**)	VF1PDM					
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	3900	3900	3900	3900		
(F.2) Masse en charge maxi admissible en service (PTAC) (kg)	3900	3900	3900	3900		
(F.3) Masse en charge maxi admissible de l'ensemble en service (PTRA) (kg) :	5500	5500	5500	5500		
(J) Catégorie internationale :	M2	M2	M2	M2		
(J.1) Genre national :	TCP	TCP	TCP	TCP		
(K) Numéro de réception par type :	P-2266.07.00					
(P.1) Cylindrée (cm³) :	2464	2464	2464	2464		
(P.2) Puissance nette maximale (kW) :	88	74	107	107		
(P.3) Source d'énergie :	GO	GO	GO	GO		
(P.6) Puissance administrative (CV) :	8 CV	8 CV	8 CV	8 CV		
(S.1) Nbr. de places assises (y compris le conducteur) :(**)	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3		
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [dB (A)] :	80	80	81	82		
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (trm^{-1}) :	2625	2625	2625	2625		
(V.7) CO_2 (g/km) :	N.C	N.C	N.C	N.C		
(V.9) Classe environnementale :	70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B	70220*0376B		

SPECIMEN

– est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

– Que ce véhicule sort de nos usines (magasins), le _____

Fait à _____

pour être livré à _____
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)
le _____

* Rayer les colonnes inutiles
** A compléter
*** Rayer les mentions inutiles.

Thierry LHERMITTE

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci – dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
– Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
– Soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE